

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 15 août 2024 à 19 h 30 à la salle Éveline-Meloche située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, tel qu'indiqué à l'avis public du changement de lieu exceptionnel de cette séance.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, Jean-François Poirier sous la présidence de monsieur le maire, Yves Daoust, formant quorum.

Est absent, le conseiller M. Mathieu Gagné.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **24-08-140 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

#### **24-08-141 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 août 2024.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y ajoutant le point 8.4, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juillet 2024
4. Période de questions / intervenants
  - 4.1 Présentation PowerPoint – Inondations 9 août 2024
5. Urbanisme / Environnement
6. Administration générale / Finances / Greffe
  - 6.1 Comptes à payer
  - 6.2 Affectations excédents affectés / Projet divers
  - 6.3 Règlement d'emprunt numéro 16-123 / Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 435 500 \$ qui sera réalisé le 22 août 2024
  - 6.4 Financement du règlement d'emprunt numéro 16-123 / Acceptation des soumissions
  - 6.5 Gestion des matières résiduelles / bacs bruns – Ajustement du prix de vente
7. Loisirs et vie communautaire
  - 7.1 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2024-2025 – Autorisation de déposer une demande
8. Travaux publics / Voirie
  - 8.1 Reconfiguration rue du Pont / Appel d'offres public – Octroi de contrat
  - 8.2 Travaux rue du Pont / Assistance technique – Octroi de contrat
  - 8.3 Station de pompage / Acquisition de pompes – Octroi de contrat
  - 8.4 Attestation d'assainissement municipale / Assistance technique – Octroi de contrat**
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
10. Varia
11. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**24-08-142 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUILLET 2024**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juillet 2024, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Présentation par la directrice générale et greffière-trésorière d'un document PowerPoint concernant les inondations du 9 août 2024.

Une période de questions est tenue. Les questions ont été répondues sur place.

**URBANISME / ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

La conseillère Mme Mélanie Genesse quitte la séance du conseil à 20 h 39. Le quorum est maintenu.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE**

**24-08-143 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 1 285 880,68 \$, soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**24-08-144 AFFECTATIONS EXCÉDENTS AFFECTÉS / PROJET DIVERS**

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'affecter les revenus de mutations et permis du quartier du Canal pour les années 2022 (366 420 \$) et 2023 (192 560\$) à l'excédent affecté quartier du Canal;

De financer le projet 745-26 / Acquisition de lampadaires, soit 205 864 \$ par l'excédent affecté quartier du Canal;

De financer le projet 745-37 / Voie d'accès Charles-Larocque, soit 72 897 \$ par l'excédent affecté quartier du Canal;

D'annuler l'excédent affecté projets spéciaux, au montant de 17 000 \$;

**ADOPTÉ**

**24-08-145 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 16-123 / RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 435 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 AOÛT 2024**

**ATTENDU** que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite emprunter par billets

pour un montant total de 1 435 500 \$ qui sera réalisé le 22 août 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
16-123-1	990 500 \$
16-123-1	445 000 \$

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU** que conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 16-123-1, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 août 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2025.</b>	<b>41 100 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>43 000 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>44 900 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>47 100 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>49 200 \$</b>	<b>(à payer en 2029)</b>
<b>2029.</b>	<b>1 210 200 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 16-123-1 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 août 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

24-08-146

**FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 16-123 / ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	15 août 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 août 2024
Montant :	1 435 500 \$		

**ATTENDU** que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 août 2024, au montant de 1 435 500 \$;

**ATTENDU** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

41 100 \$	4,00000 %	2025
43 000 \$	4,00000 %	2026
44 900 \$	4,00000 %	2027
47 100 \$	4,00000 %	2028
1 259 400 \$	4,00000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,00000 %

2 - C.D DE BEAUHARNOIS

41 100 \$	4,06000 %	2025
43 000 \$	4,06000 %	2026
44 900 \$	4,06000 %	2027
47 100 \$	4,06000 %	2028
1 259 400 \$	4,06000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,06000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

41 100 \$	4,05000 %	2025
43 000 \$	3,90000 %	2026
44 900 \$	3,85000 %	2027
47 100 \$	3,85000 %	2028
1 259 400 \$	3,90000 %	2029

Prix : 98,44400

Coût réel : 4,26865 %

**ATTENDU** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 22 août 2024 au montant de 1 435 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 16-123-1. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉ**

**24-08-147      GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / BACS BRUNS – AJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE**

**ATTENDU** que la collecte des matières organiques s'effectue à l'aide de bacs bruns roulants de 240 litres;

**ATTENDU** que la Municipalité dispose de ces bacs afin de subvenir aux besoins des citoyens qui en font la demande;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de réviser le prix de vente unitaire de ces bacs dû à la hausse du coût d'achat;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

De fixer le coût de vente unitaire des bacs bruns de 240 litres pour la collecte des matières organiques à 125 \$, taxes en sus.

Que ce nouveau tarif entre en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> août 2024.

**ADOPTÉ**

**LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE**

**24-08-148      PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2024-2025 – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE**

**ATTENDU** l'existence du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)* offert par *Emploi et Développement social Canada*;

**ATTENDU** que la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague désire présenter une demande d'aide financière pour le projet suivant : *Achat d'équipement pour les bénévoles du bazar*;

**ATTENDU** que ce projet vise à faire l'acquisition d'équipement pour soutenir les bénévoles du bazar dans l'organisation de leurs activités;

**ATTENDU** que si cette demande d'aide financière est rejetée, la demande elle-même n'engage pas la Municipalité à réaliser ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à présenter une demande d'aide financière auprès d'*Emploi et Développement social Canada*, dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)*, pour le projet : *Achat d'équipement pour les bénévoles du bazar*.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif au dépôt de cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉ**

## TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

### 24-08-149 RECONFIGURATION RUE DU PONT / APPEL D'OFFRES PUBLIC – OCTROI DE CONTRAT

**ATTENDU** la résolution numéro 24-05-109 autorisant le lancement d'un appel d'offres public sur SÉAO pour la reconfiguration du profil de la rue du Pont et le raccordement de la rue du Canal;

**ATTENDU** le lancement de l'appel d'offres public sur SÉAO le 21 juin 2024;

**ATTENDU** qu'à l'ouverture des soumissions, le 31 juillet 2024 à 11 h 01, deux (2) soumissions ont été déposées;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction J.P. Roy Inc. avec un montant de 1 526 090,47 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu l'approbation du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour l'octroi de contrat;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier

Appuyé par M. Christian Brault

Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la reconfiguration du profil de la rue du Pont et le raccordement de la rue du Canal à Construction J.P. Roy Inc., selon l'offre déposée dans le cadre de l'appel d'offres public 2024-02-RUEDUPONT.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même l'excédent affecté – Quartier du Canal.

**ADOPTÉ**

### 24-08-150 TRAVAUX RUE DU PONT / ASSISTANCE TECHNIQUE – OCTROI DE CONTRAT

**ATTENDU** la résolution numéro 24-08-149 octroyant le contrat pour la reconfiguration du profil de la rue du Pont et son raccordement de la rue du Canal;

**ATTENDU** la résolution numéro 20-08-127 octroyant le mandat pour la préparation des plans et devis en ingénierie à la firme EXP;

**ATTENDU** la résolution numéro 24-06-127 octroyant le mandat pour la surveillance des travaux à la firme Shellex;

**ATTENDU** qu'un transfert d'informations est requis entre les deux firmes;

**ATTENDU** l'offre de services pour l'assistance technique reçue par la firme d'ingénierie EXP au taux horaire moyen de 170 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon

Appuyé par M. Jean-François Poirier

Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour une assistance technique pour les travaux de reconfiguration du profil de la rue du Pont et de son raccordement à la rue du Canal à la firme d'ingénierie EXP.

Que l'assistance technique sera réalisée au besoin, à la demande de la Municipalité et devra être préalablement autorisée par la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**24-08-151 STATION DE POMPAGE / ACQUISITION DE POMPES – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir deux (2) pompes submersibles pour la station de pompage;

**ATTENDU** la soumission pour l'acquisition de pompes submersibles reçue par KSB Pumps Inc. (Canada) au montant budgétaire de 31 240 \$, sans taxe;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'acquisition de deux (2) pompes submersibles à KSB Pumps Inc. (Canada), selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 16-123-1.

**ADOPTÉ**

**24-08-152 ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPALE / ASSISTANCE TECHNIQUE – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** qu'une attestation d'assainissement municipale est requise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre de la gestion des eaux usées;

**ATTENDU** l'offre de services pour une assistance technique reçue par la firme d'ingénierie Tetra Tech QI Inc. au montant budgétaire de 7 500 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour une assistance technique dans la délivrance de l'attestation d'assainissement municipale à Tetra Tech QI Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même l'excédent affecté – Eaux usées.

**ADOPTÉ**

**SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

## **VARIA**

Les membres du conseil municipal remercient la direction générale, le service de sécurité incendie ainsi que le service des travaux publics pour leur présence sur le terrain ainsi que leurs interventions lors des pluies abondantes du 9 août dernier.

### **24-08-153 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 50.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière